

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1135 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local (exercice 1946).

n° 1135

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 septembre 1946

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1946

Date du numéro
30 septembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis, plus spécialement l'article 42

Sur le rapport du chef du Bureau des finances

Le Conseil privé entendu.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 31 août 1946 relative à l'ouverture de crédits supplémentaires de l'exercice 1946 dont détail ci-après :

Chapitre 5 500.000 »

Chapitre 9 1.500.000 »

Chapitre 11 1.204.000 » Art. 2. — Cette somme sera rouverte par les réalisations excédentaires de l'exercice en cours. Art. 3. — Le chef du Bureau des finances et le trésorier-payeur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**